

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la 10^e assemblée du **conseil d'administration** du Collège de Rimouski, tenue le **mardi 17 novembre 2020**, à 18 h, en visioconférence, sous la présidence de M. Raymond Lacroix.

PRÉSENCES

Mesdames : Marie-Josée Boudreau
Anna-Lisa Cone
Alex Désaulniers
Laura Lebel
Janice Lemoignan
Jocelynn Meadows
Lucie Pineault
Karine Whitty
Ting Zhang

Messieurs : Gilles Blaquièrre
François Dornier
Serge Guay
Raymond Lacroix (président)
Robin Lavoie
Pierre-Luc Michaud
Gino Pelletier
Philippe Saindon
Guillaume St-Onge

ABSENCES

Monsieur : Rémi Grenier (motivée)

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mesdames : Johanne Francoeur (secrétaire d'assemblée)
Marie-Josée Proulx (observatrice)
Vicky Boucher (observatrice)
Marie-Josée Ross (observatrice)

Messieurs : Sylvain Lafrance, Directeur général, Innovation maritime (sujet 20-10.07)
Patrick Dallain, Directeur général, SEREX (sujet 20-10.08)
Charles Doyle Poirier (observateur)

20-10.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Constatant le quorum, le président, M. Raymond Lacroix, souhaite la bienvenue à l'assemblée et souligne la présence de madame Julie Duchesneau et de monsieur Guillaume St-Onge nouvellement élus pour siéger au conseil d'administration à titre de parents d'étudiantes et d'étudiants et les invite à se présenter.

20-10.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption. Il suggère de laisser la rubrique Affaires diverses ouverte afin de permettre à monsieur François Dornier d'aborder les thèmes qu'il n'a pu présenter lors de la rencontre Pré CA.

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par madame Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est présenté.

20-10.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 9^e ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA 20-09) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Le président fait la revue du procès-verbal de la 9^e rencontre tenue le 20 octobre 2020 en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Gino Pelletier, APPUYÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal soit adopté tel qu'il est présenté.

20-10.04 PROCÈS-VERBAUX DES 12^E ET 13^E RÉUNIONS DE L'ANNÉE 2020 DU COMITÉ EXÉCUTIF (COMEXEC 20-12 ET COMEXEC 20-13)

Les documents sont déposés pour information.

20-10.05 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2019-2020 DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, commente le document préalablement déposé et explique que la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel mentionne, à l'article 27.1 : « Un collège doit, au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année, faire au ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit faire état des résultats obtenus au regard des objectifs fixés dans le plan stratégique. »

CONSIDÉRANT l'article 27.1 de la Loi sur les collèges;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel traduit fidèlement les grandes lignes des activités du collège;

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par madame Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport annuel d'activités 2019-2020 du Collège de Rimouski.

20-10.06 PLAN DÉCENNAL DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE (PDIR) DES COLLÈGES 2021-2031 ET DES CENTRES COLLÉGIAUX DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE (CCTT): ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le sujet et commente le document afférent.

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation demande aux collèges de faire la mise à jour du plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) des collèges 2021-2031 incluant les centres collégiaux de transfert technologique (CCTT), le SEREX et Innovation maritime;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par madame Alex Désaulniers et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'adoption du plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) du Collège de Rimouski 2021-2031 incluant le SEREX et Innovation maritime.

20-10.07 INNOVATION MARITIME (IMAR) / RAPPORT ANNUEL 2019-2020, ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2020 ET REQUÊTE ANNUELLE D'INFORMATION 2019-2020) : ADOPTION

Monsieur Sylvain Lafrance explique les documents préalablement déposés et résume les principaux volets du rapport annuel 2019-2020. Il annonce à l'assemblée qu'IMAR poursuit sa croissance et que la prochaine année s'annonce bien.

Chaque année, Innovation maritime (IMAR), Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), produit son rapport annuel et ses états financiers qu'il soumet pour adoption à son conseil d'administration. Cette année, le rapport annuel et les états financiers 2019-2020 ont été adoptés lors de la séance du 28 octobre 2020. IMAR produit également sa requête annuelle d'information via le système en ligne du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Selon les directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le conseil d'administration du Collège de Rimouski doit recevoir et approuver ces documents par résolution.

CONSIDÉRANT qu'Innovation maritime est un CCTT;

CONSIDÉRANT les directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur relatives à la gestion des CCTT;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'administration du Cégep de Rimouski d'adopter le rapport annuel, les états financiers et la requête annuelle d'information de ses CCTT;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2019-2020 d'IMAR et les états financiers au 30 juin 2020 ont été adoptés par le conseil d'administration d'IMAR le 28 octobre 2020;

Il est PROPOSÉ par madame Lucie Duchesneau, APPUYÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport annuel 2019-2020 d'Innovation maritime, ses états financiers au 30 juin 2020 ainsi que la requête annuelle d'information 2019-2020.

20-10.08 SEREX / RAPPORT ANNUEL 2019-2020, ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2020 ET REQUÊTE ANNUELLE D'INFORMATION 2019-2020) : ADOPTION

Monsieur Patrick Dallain, directeur général du SEREX, présente à l'assemblée un diaporama résumant les grandes lignes du document déposé préalablement. Il précise que malgré le contexte sanitaire actuel le SEREX bénéficie d'une bonne croissance et que plusieurs projets intéressants sont en cours.

Chaque année, le SEREX, centre collégial de transfert de technologie (CCTT) affilié au Cégep de Rimouski, produit son rapport annuel, ses états financiers ainsi que sa requête annuelle d'information qu'il soumet pour adoption à son conseil d'administration. Cette année, le rapport annuel 2019-2020, les états financiers au 30 juin 2020 et la requête annuelle d'information 2019-2020 ont été adoptés lors de la réunion du 22 octobre 2020. Selon les directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), le conseil d'administration du Cégep de Rimouski doit adopter ces documents.

CONSIDÉRANT que le SEREX est un CCTT;

CONSIDÉRANT les directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur relatives à la gestion des CCTT;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'administration du Cégep de Rimouski d'adopter le rapport annuel, les états financiers et la requête annuelle d'information de ses CCTT;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2019-2020 du SEREX et les états financiers au 30 juin 2020 ont été adoptés par le conseil d'administration du SEREX le 22 octobre 2020;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gino Pelletier, APPUYÉ par madame Alex Désaulniers et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport annuel 2019-2020 du SEREX, ses états financiers au 30 juin 2020 ainsi que la requête annuelle d'information 2019-2020.

20-10.09 NOMINATION À LA COMMISSION DES ÉTUDES : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le sujet.

Le Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la commission des études (Règlement n° 94-01.1, catégorie E-15 du Cahier de gestion) détermine la composition de la commission des études de même que la durée des mandats. La nomination de nouveaux représentants par le conseil d'administration est requise.

CONSIDÉRANT les postes à pourvoir et les consultations effectuées en vertu de l'article 3 du Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la commission des études (Règlement n° 94-01.1, catégorie E-15 du Cahier de gestion);

Il est PROPOSÉ par madame Alex Désaulniers, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer la personne suivante pour siéger à la commission des études pour l'année scolaire 2020-2021:

- Une professionnelle de la Direction des études : Madame Annie-Claude Prud'homme,

20-10.10 MODIFICATION DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (PIÉA) - SECTION A-4 (CATÉGORIE E-8 DU CAHIER DE GESTION) : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, explique qu'une nouvelle correction est rendue nécessaire en raison de l'omission de la section A-4 qui était présente dans le texte original de la politique adoptée en 2017, mais qui a été omise dans le texte de la politique qui fut soumise au conseil d'administration pour l'adoption des modifications apportées à celle-ci en 2019 (CA 19-03.12).

CONSIDÉRANT que la section A-4 était présente dans le texte original de la PIÉA adoptée le 27 juin 2017;

CONSIDÉRANT que l'absence de la section A-4 lors de l'adoption de la politique modifiée en 2019 est due à une erreur de transcription;

CONSIDÉRANT que la correction apportée rétablit l'intégralité de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par madame Alex Désaulniers, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège de Rimouski (catégorie E-8 du Cahier de gestion) telle qu'elle est présentée.

20-10.11 POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (PIÉA) / AJOUT DE L'ANNEXE 1 - CLAUSE DE FORCE MAJEURE (CATÉGORIE E-8 DU CAHIER DE GESTION) : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, explique qu'en contexte d'urgence sanitaire telle que la COVID-19 il est parfois difficile pour le Cégep de respecter les balises établies dans la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA). Une clause de force majeure à annexer à la PIÉA a été rédigée afin de permettre de baliser les actions à poser en contexte de force majeure tout en s'assurant que chaque dérogation soit documentée et approuvée par un processus juste et équitable.

On souligne, d'ailleurs, l'ouverture dont a fait preuve madame Meadows lors de la préparation de l'Annexe 1 réalisée en collaboration avec le Service de la qualité de l'enseignement et des programmes (SQEP) et l'équipe du développement pédagogique.

CONSIDÉRANT que la PIÉA a été rédigée et adoptée pour s'appliquer principalement dans un contexte où les personnes peuvent circuler librement, se rencontrer et discuter à l'intérieur des murs du Collège;

CONSIDÉRANT que plusieurs articles de la PIÉA supposent un contexte d'enseignement relativement stable, n'impliquant pas une transformation majeure des activités d'apprentissage en cours de trimestre, par exemple une mise en ligne d'un cours initialement prévu en présence;

CONSIDÉRANT le contexte actuel qui implique des ajustements imprévisibles imposés par la Santé publique pour assurer la santé et la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT la probabilité que surviennent des événements rendant inapplicables des articles de la PIÉA;

CONSIDÉRANT le besoin que la PIÉA soit en accord avec les réalités d'évaluation du Collège;

CONSIDÉRANT que les particularités des composantes sont respectées;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études le 3 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par madame Marie-Josée Boudreau, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'Annexe 1 - *Clause de force majeure* comme ajout à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (catégorie E-8 du Cahier de gestion).

20-10.12 NOMINATION AU COMITÉ D'ÉTHIQUE À LA RECHERCHE : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, explique que pour répondre aux exigences des organismes subventionnaires en recherche (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, Conseil de recherches en sciences humaines et les Instituts de recherche en santé du Canada) et pour se conformer à l'article 7.1 de la Politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des participants humains, le collège se doit de réviser la composition du comité d'éthique à la recherche.

CONSIDÉRANT l'obligation de répondre aux exigences des organismes subventionnaires en ce qui concerne la composition du comité d'éthique à la recherche;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser la composition du comité d'éthique à la recherche, tel qu'il est stipulé dans la Politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des participants humains (catégorie E-21 du Cahier de gestion);

Il est PROPOSÉ par monsieur Guillaume St-Onge, APPUYÉ par madame Anna Lisa Cone et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE Nommer la personne suivante à titre de nouvelle membre du comité d'éthique à la recherche :

- Madame Véronique Roy, conseillère pédagogique au Service développement innovation recherche, en remplacement de madame Katy-Ève Côté.

20-10.13 MODIFICATION À LA DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VERS LE COMITÉ EXÉCUTIF POUR LA DURÉE DE L'URGENCE SANITAIRE ENGENDRÉE PAR LA COVID-19 ET PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le sujet.

Le Collège de Rimouski doit recevoir l'approbation du conseil d'administration pour les différents dossiers qu'il mène afin de ne pas retarder ses opérations et permettre au directeur général de voir à la bonne conduite desdites opérations. Pour ce faire, le Collège souhaite obtenir une délégation temporaire de pouvoir du conseil d'administration vers le comité exécutif pour la durée de l'urgence sanitaire engendrée par la pandémie de la COVID-19. Ce pouvoir délégué ne s'exerce qu'entre les réunions du conseil d'administration lorsque la situation et l'urgence l'exigent. Le Collège souhaite également que soit déléguée à son Directeur général, l'autorité de suspendre les cours lorsque la situation sanitaire le requiert.

CONSIDÉRANT l'importance d'approuver les différents projets devant être présentés au conseil d'administration dans les délais prescrits afin de ne pas perturber les opérations du Collège;

CONSIDÉRANT l'urgence sanitaire engendrée par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le nombre de séances du conseil d'administration fixé à l'agenda;

CONSIDÉRANT l'éventualité que le Collège ne puisse pas réunir le nombre d'administrateurs nécessaire pour obtenir le quorum;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des points qui auront été traités au comité exécutif sera consigné dans les procès-verbaux du comité exécutif;

CONSIDÉRANT la nécessité d'agir très rapidement dans certaines circonstances notamment, en cas d'éclosion de cas de COVID-19;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Blaquière, APPUYÉ par madame Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser une délégation temporaire de pouvoir du conseil d'administration vers le comité exécutif pour la durée de l'urgence sanitaire de la COVID-19 et pendant la période estivale et déléguer au Directeur général du Collège l'autorité de suspendre les cours lorsque la situation sanitaire le requiert.

20-10.14 TRAVAUX D'OPTIMISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - FORMATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, explique le sujet et commente le document relatif au calendrier de réalisation des travaux. En réponse à une question, il explique la procédure relative à la modification d'un règlement.

Le conseil d'administration du Cégep de Rimouski s'est fixé, en 2019, une série d'initiatives à mettre en œuvre afin d'optimiser son fonctionnement. Ces actions découlent d'un exercice de réflexion tenu en novembre 2019. En l'absence d'un sous-comité de gouvernance qui pourrait prendre en charge les travaux préparatoires relatifs à l'optimisation du fonctionnement du conseil d'administration du Cégep, le directeur général propose de créer un comité spécial qui serait composé du président du conseil d'administration, du directeur général du Collège ainsi que de deux (2) ou trois (3) administrateurs du conseil et qui aurait pour mandat de conduire lesdits travaux. Monsieur Philippe Saindon fait part de son intérêt à faire partie du comité spécial, sa proposition est agréée. On convient que deux (2) membres du comité exécutif viendront compléter ledit comité.

CONSIDÉRANT les ressources limitées du conseil d'administration pour procéder à certains travaux de préparation à ces initiatives;

CONSIDÉRANT la nature de ces travaux;

CONSIDÉRANT l'absence d'un sous-comité de gouvernance qui pourrait prendre en charge ces travaux;

CONSIDÉRANT l'importance de concrétiser d'ici l'automne 2021, la mise en œuvre des pratiques résultant des recommandations déposées au conseil d'administration;

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de confier au comité spécial le mandat de conduire les travaux préparatoires sur chacune de ces questions :

1. Établir les modificatifs à apporter pour l'actualisation du Règlement no1 sur le fonctionnement et la gouvernance du conseil d'administration ;
2. Établir les modificatifs à apporter pour l'actualisation du Règlement no8 sur le fonctionnement et les attributions de l'Institut maritime de Québec (IMQ) ;
3. Établir la pertinence de créer un comité des Ressources humaines et, si oui, recommander les grandes lignes de son mandat et de ses attributions ;
4. Établir la pertinence de créer un comité de gouvernance et, si oui, recommander les grandes lignes de son mandat et de ses attributions.

Le Comité spécial présentera au Conseil d'administration ses recommandations relativement à chacune de ces questions afin que ce dernier puisse en débattre et ultimement prendre les décisions appropriées dans l'intérêt du collège. De plus, ces recommandations devront être déposées au conseil d'administration, pour considération, au plus tard à la séance de mars 2021.

20-10.15 REPRÉSENTATION DES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (RAPPORT D'ÉLECTION DE PARENTS) : INFORMATION

Monsieur François Dornier, secrétaire général par intérim, informe les membres que le processus d'élection pour la nomination des parents au Conseil d'administration a porté fruit et que l'assemblée générale des parents tenue le 13 novembre dernier a permis de procéder à la nomination de madame Lucie Duchesneau et de monsieur Guillaume St-Onge. Des félicitations leur sont adressées.

20-10.16 REPORT DES ÉLECTIONS DES OFFICIERS ET DU COMITÉ DE VÉRIFICATION : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, rappelle aux membres qu'au mois d'octobre dernier, le secrétaire général du Collège lançait deux campagnes de recrutement afin de pourvoir trois (3) sièges vacants au conseil d'administration. Au terme de l'appel de candidatures auprès des parents d'étudiantes et d'étudiant(e) du Collège, une assemblée générale ayant pour but d'élire deux membres parents a eu lieu le 13 novembre 2020. L'appel de candidatures pour pourvoir le poste de diplômé du Collège, secteur technique, a pris fin le 3 novembre dernier 2020.

L'objectif de la demande de report des élections est de se prévaloir d'un plus grand nombre de candidatures lors de l'élection des officiers de la corporation et du comité de vérification.

En concordance avec le paragraphe qui précède, le Collège souhaite déroger des clauses suivantes :

1. Selon le règlement de régie interne du Collège (catégorie B-01 du Cahier de gestion) et l'article 14 de la Loi, le Conseil procède à l'élection de la présidente ou du président et de la vice-présidente ou du vice-président lors d'une assemblée régulière qui se tient après le début de l'année scolaire, mais avant le 31 décembre de chaque année.
2. Dans le document « Comité de vérification du Collège de Rimouski », on prévoit que « Les membres du comité de vérification doivent être élus lors de la séance du conseil d'administration à laquelle les états financiers sont déposés, soit en novembre de chaque année.

CONSIDÉRANT que l'objectif de la demande de report de l'élection est de se prévaloir d'un plus grand nombre de candidatures lors de l'élection des officiers de la corporation et du comité de vérification;

CONSIDÉRANT que l'élection des officiers a pour but de pourvoir les postes de président et de vice-présidents et que le président ou la présidente ainsi que le vice-président ou la vice-présidente doivent être choisis parmi les membres du Conseil qui ne font pas partie du personnel du Collège ou qui n'y sont pas étudiants ou étudiantes (administrateurs externes);

CONSIDÉRANT que l'élection au comité de vérification vise à pourvoir deux (2) postes d'administrateurs externes;

CONSIDÉRANT que les sièges nouvellement pourvus au conseil sont occupés par des personnes provenant de l'externe;

CONSIDÉRANT que les officiers de la corporation et les membres du comité de vérification acceptent de prolonger leur mandat;

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le report des élections des officiers de la corporation et du comité de vérification à la séance du conseil d'administration prévue le 26 janvier 2021 et, par le fait même, reconduire le mandat des officiers de la corporation et des membres du comité de vérification jusqu'à la prochaine séance du conseil.

20-10.17 AFFAIRES DIVERSES

Le président invite monsieur François Dornier à présenter les sujets d'actualité du Collège.

1. Ce dernier présente à l'assemblée un document faisant état des résultats du sondage « *Comment allez-vous* » mené au mois de septembre 2020 auprès de la clientèle étudiante et des membres du personnel du Cégep. S'ensuit une discussion au terme de laquelle il ressort que même si les résultats du sondage s'avèrent plutôt positifs, il n'en demeure pas moins que le portrait actuel a changé et qu'il faudra se montrer vigilant au regard du niveau d'inconfort de certains individus.
2. Monsieur Dornier annonce que la session d'hiver est planifiée en maintenant les paramètres de la session actuelle. C'est-à-dire, que l'enseignement se poursuivra majoritairement à distance. S'ensuit un échange au cours duquel on fait part d'une certaine appréhension quant à la façon dont les étudiantes et étudiants accueilleront cette nouvelle. D'ailleurs, on dit craindre une augmentation du taux d'abandon des cours. Madame Jocelynn Meadows précise que des moyens ont été mis en place pour leur venir en aide et que des ressources additionnelles seront disponibles pour soutenir tant les étudiantes et étudiants que le personnel enseignant du Collège.
3. Monsieur Dornier informe les membres du conseil que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) souhaite procéder à la révision du devis selon lequel est établi le calcul du financement octroyé à chaque cégep. Une rencontre est à venir avec l'ensemble des Cégeps de la province et la Fédération des Cégeps. Il rappelle aux membres que les travaux relatifs au programme de Musique Jazz-pop se poursuivent au Ministère.

À une question concernant le succès de la journée *Portes ouvertes* virtuelle du Cégep tenue le samedi 14 novembre dernier, monsieur Dornier mentionne que même si le taux de participation s'est avéré positif, la formule pourrait être revue afin de stimuler davantage l'intérêt des futurs étudiantes et étudiants. Monsieur Dornier conclut en annonçant que deux (2) courts reportages vidéo ayant pour sujet le réaménagement du département de technologie de radiodiagnostic et l'agrandissement du CFMU à Lévis leur seront présentés au début de l'année 2021.

20-10.18 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par madame Alex Désaulniers, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 20 heures.

Le président (M. Raymond Lacroix)

La secrétaire (Mme Johanne Francoeur)